

Procès-verbal du Conseil Municipal n°39 du 6 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le six novembre à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la commune de NESPOULS dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire**, à la Mairie, sous la présidence de François PATIER, Maire.

Présents : Myrienne AUSSEL, Franck BARONI, Céline CAUSSE, Audrey DUMOND, Alain LACOTTE, Anthony LAFAILLE, Régis MARQUE, François PATIER, Sarah PEREZ, Marie-Lore SANIS, Monique SERRE.

Absents : Louise DEHON, Frédérique PUJOLE (procuration à Marie-Lore SANIS), Bernard ROCHE (procuration à François PATIER).

I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Mme Céline CAUSSE est désignée secrétaire.

II. Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal.

III. Délibérations :

▪ Délibération n°1 : autorisation de mandatement des dépenses d'investissement 2026 avant le vote du budget .

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise M le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites prévues dans le tableau ci-dessus :

Chapitre budgétaire	BP 2025	Crédits nouveaux 2026 (25% du prévu 2025)
Chap 20 : Immobilisation incorporelle	6 691.00 €	1 672.75 €
Chap 21 : immobilisations corporelles	297 792.21 €	74 448.05 €
Chap 23 : Immobilisation en cours	26 000.00 €	6 500.00 €

Délibération n°2 : demande de rétrocession d'une case du columbarium à la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la proposition de M le Maire et l'autorise à établir l'acte de rétrocession aux conditions suivantes :

- La case du columbarium n° 4 est rétrocédée à la commune au prix de 143.42 €.
- Cette dépense sera inscrite au budget.

M Anthony LAFAILLE arrive en séance.

Délibération n°3 : signature d'une convention entre la mairie de Brive et la commune de Nespouls

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise M le Maire à signer la convention avec la mairie de Brive pour la confection des repas de la cantine scolaire.
- Prévoit les crédits nécessaires au budget.

Délibération n°4 : mise en œuvre de la participation employeur en matière de protection sociale complémentaire-risque santé-procédure de convention de participation proposée par le CDG 19.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide

D'adhérer à la convention de participation dans le cadre de la protection sociale complémentaire, domaine de la santé, portée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

D'autoriser le Maire à signer ladite convention ;

De fixer le montant de la participation financière à **25 euros brut par mois** pour les agents adhérents au contrat collectif issu de la convention de participation – volet santé, ce montant respecte le montant plancher de 15 euros bruts et ne pouvant excéder le montant de la cotisation ;

D'approuver le versement mensuel de la participation financière fixée à compter du 1^{er} janvier 2026 aux agents adhérents au contrat santé issu de la convention de participation employés, quel que soit leur statut (fonctionnaires, stagiaires, agents contractuels (droit public ou droit privé)), et le prélèvement mensuel sur rémunération des cotisations pour les agents concernés ;

D'autoriser le Maire à signer tous les documents utiles à l'adhésion à la convention de participation et à son exécution.

PRECISE que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de la présente délibération seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Délibération n°5 : signature d'une convention en matière de gestion des eaux pluviales.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet de convention avec l'Agglo de Brive pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2026,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°6 : modification des statuts de la FDEE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver les modifications des statuts de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE19), annexées à la présente délibération.

Délibération n°7 : enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie d'un chemin rural.

Vu le code de la voirie routière, et notamment ses articles R 141-4 à R 141-10 ;

Considérant que le chemin rural du Reyjade, jouxtant les parcelles cadastrées AC63,69,551 et 40 n'a plus aucun usage public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Constate la désaffection du chemin rural,
- Décide de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L 161-10 du Code rural ;
- Demande à Monsieur le Maire d'organiser une enquête publique sur ce projet.

Délibération n°8 : mise en place d'une redevance d'occupation du domaine public pour l'installation d'un stand de pâtisserie sur la place de la Croix Blanche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le stationnement d'un stand de pâtisserie sur la place de la Croix Blanche les dimanches.
- Fixe le montant de la redevance à 5 € par dimanche, sur 10 mois, soit 200 € par an.
- Autorise M le Maire à signer la convention.

Délibération n°9 : mise à jour du tableau de classement des voies communales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le tableau de classement des voies communales comme annexé à la présente délibération.
- D'arrêter la longueur de la voirie communale à 33 185 mètres.
- D'autoriser M le Maire à solliciter l'inscription de cette nouvelle longueur de voirie auprès des services de la Préfecture pour la revalorisation de la prochaine dotation globale de fonctionnement.

Délibération n°10 : encaissement d'un chèque.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

- autorise M le Maire à émettre un titre de recette de 60 €.

Délibération n°11 : demande de subvention auprès du conseil départemental pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De solliciter l'aide du département pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école, pour un montant de 8 351.21€
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

IV. Comptes-rendus des réunions

- **Commission budget du 22.09.25**

INVESTISSEMENT 2025 réalisé au 22.09

Articles	Intitulés	votés 2025	RAR	payés	subventions
21318	Menuiseries médiathèque	2 248,20		2 248,20	
21312	Etanchéité escalier école		10 300,00	10 278,19	CD: 4 007 (en attente facture défibrillateurs)
2156	Défibrillateurs	4 500,00		en cours	
21318	WC stade	400,00	2 500,00	en cours	
2128	Arrossage du stade		7 800,00	7 800,00	
202	Modif PLU	1 000,00	5 691,00	en cours	
2128	Aire de loisirs intergénérationnelle	91 200,00		en cours	fonds européens 80% : 59 452,00 (prévu)
2151	Voirie	72 000,00		813,64 (panneaux)	DETR: 20 575,00/CD: 10 000,00/FST:14 105,00 (prévu)
2315	Plan de circulation CB	26 000,00		3 600,00	
21316	Réfection entrée cimetière	15 000,00		fin d'année	
21312	Photovoltaïque école	21 000,00		DP accordé	CD: 8 400,00 (prévu)
21312	Climatisation école classe Karine	7 100,00		7 000,62	CD: 7 150,00 (pour les 2 classes) versée
21538	Eclairage rond point stade	3 800,00		fin d'année	
2188	Drapeaux	300,00		300,00	
21831	Ordinateur classe virginie	2 073,00		2 073,00	DETR :750,00 versée
2188	Restauration croix	1 100,00		1 050,72	
2188	Reliure	1 200,00		en cours	
2188	Divers	5 000,00		1 111,20	boîte à lire
21321	Travaux transfo en appartement Tranche 1	44 271,01		en cours	
2041581	Videoprotection stade	7 100,00		fin janvier	50% charge CD déjà déduit
2138	Aménagement d'un tiers lieu	6 000,00		4 247,75	
	TOTAL	311 292,21	26 291,00	40 523,32 payé	

Montant TTC en €

CD: conseil départemental

DETR: Dotation d'équipement des territoires ruraux

FST: Fond de soutien territorial

TOTAL Dépenses payées	43 441,12		
TOTAL Recettes encaissées	184 497,06		

Depenses de fonctionnement			
chap	votées	dépensées	soldes disponibles
11: charge à caractère général	219 340,00 €	113 495,14 €	105 844,86 €
12: charges de personnel	253 650,00 €	160 767,73 €	92 882,27 €
65: charges de gestion courante	57 041,00 €	41 999,50 €	15 041,50 €

TOTAL Dépenses	722 779,83 €	319 460,82 €
-----------------------	---------------------	---------------------

Recettes de fonctionnement			
chap	votées	encaissées	restant à percevoir
70: produits des services	49 390,00 €	31 249,02 €	18 140,98 €
73: impôts et taxes	278 079,00 €	169 145,80 €	108 933,20 €
731: fiscalité locale	204 258,00 €	131 971,00 €	72 287,00 €
74:dotation et participation	55 017,00 €	51 006,90 €	4 010,10 €
75: autres produits de gestion	38 000,00 €	35 206,91 €	27 930,09 €

TOTAL Recettes	722 779,83 €	418 579,63 €
-----------------------	---------------------	---------------------

- Commission urbanisme du 30.09.2025

Commission urbanisme 30.09.2025

Point sur les Pc accordés en 2023 et 2024, en cours de construction.

7 maisons en cours de construction :

- Parcille AE 364 à la Combe
- Parcille AE 501 à Belveyre
- Parcille AI 98 à la Chapelle
- Parcille AE 248 aux Chantiauds
- Parcille AC 591 au Breuil
- Parcille AC 592 au Breuil

Point sur les dossiers déposés en 2025

- 3 permis de construire : 2 accordés : parcille AC 587 au Breuil/ parcille D41 au Bournas et 1 refus.

Soit au total 8 maisons en cours de construction sur la commune.

- 13 certificats d'urbanisme a (vente) : 12 accordés et un refus (parcelles non contigües) :bois, vente kiosque pizza, vente local à l'esthéticienne, vente maison à Belveyre , vente maison El Champ.
- 1 CUb (constructibilité du terrain) : Favars parcille AL 361 .
- 10 déclarations préalables :7 accordés, 2 refus, 1 en cours d'instruction
- 2 Permis d'aménager : 1 accordé (aire de loisirs) et 1 en cours d'instruction

II. Point sur la modification du PLU en cours :

Pour rappel la procédure a été lancée par délibération du conseil municipal en date du 14 octobre 2024. Elle a pour but :

- De créer un STECAL à vocation d'activité afin de prendre en compte une activité commerciale existante.
- De revoir le classement d'une zone Ue en zone Ua afin de permettre la construction de maison d'habitations.
- D'identifier une grange au titre du changement de destination.

Avis conforme de MRAe (Mission Régionale d'Autorité environnementale) en date du 10.07.25.

Le dossier a été envoyé au PPA (personnes publiques associées) pour avis. Retour pour le 17.10.25

Le dossier sera ensuite soumis à enquête publique .

Puis approbation définitive par le conseil municipal.

V. Informations et questions diverses

VI. Calendrier

VII. Tour de tables des élus.

Mme Marie-Lore SANIS informe les élus des problèmes rencontrés à la cantine scolaire.

Fin de la séance à 21h45.